bune. Dans un discours d'une sobre et mâle éloquence, le vaillant militant fait l'exposé de la situation. Il montre la puissante armée du travail aux prises avec les forces capitalistes coalisées. Se plaçant au point de vue des transports et des dockers : « C'est eux, dit-il, qui sont les pourvoyeurs de la nation. C'est d'eux que vient la vie, et le Gouvernement prétend qu'il peut sans eux assurer le ravitaillement du pays ! Allons donc !

« Nous ne donnerons aux villes et aux communes ce qui est nécessaire à leur existence que sur l'ordre de la C. G. T.

« Nous verrons alors qui est la force de la Nation ou le Capital ou le Travail organisé ».

Cette péroraison est accueillie par des applaudissements répétés.

Bondues prend ensuite place sur la table.

Le secrétaire de l'U. D., avec l'énergie et l'admirable talent oratoire que l'on connaît, entre immédiatement dans le vif du débat en évoquant les arrestations de la matinée.

DUMERCQ, THYS, ces deux noms font passer un frisson d'indignation dans la foule. Chacun se sent menacé, bravé dans sa dignité de syndicaliste, par la mesure arbitraire prise contre eux.

Aussi, un silence religieux se fait-il pour entendre l'exposé des démarches faites par DESOBLIN, LANDRY et BONDUES en faveur de ces deux camarades arrêtés.

Qu'importe dit Bondues, qu'importe d'ailleurs ces arrestations. Le Gouvernement peut en arrêter encore d'autres. Il peut essayer de nous réduire. Il n'y parviendra jamais. Pour 10 arrêtés, il en surgira 30 qui se rueront à leur tour avec la même énergie, la même fougue dans la mêlée.

Car l'admirable de notre organisation c'est que chez nous les hommes ne comptent pas, nul n'est indispensable, l'organisation va toujours implacablement sur la route qu'elle s'est tracée sans qu'il soit, pour cela, besoin de tel homme ou de tel autre.

Mandaté par la C. G. T. je ferai jusqu'au bout mon devoir, tout mon devoir.

Les dérogations pour le ravitaillement, seule la C. G. T. a le droit de leurs donner. J'obéirai à la C. G. T.

Parlant de la nationalisation Bondues en brosse largement le programme.

Le remplacement des conseils d'administrations financiers par des conseils d'administrations de production, de techniciens et de consommateurs.

Le retour à la nation des dividendes, l'abaissement du coût de la vie comme conséquence.

Les services d'intérêt public exploités enfin dans un large esprit d'intérêt général.

Le développement de l'industrie au profit de toute la nation.

Le travail encouragé, l'oisiveté chassée du pays la prospérité renaissante, la libération de la dette écrasante sous le poids de laquelle succombe une classe dirigeante frivole et incapable.

Le leader cégétiste a été longuement acclamé.

WARIN, des cheminots, prit après lui brièvement la parole, pour saluer les victimes des mesures policières et montrer son devoir à la classe ouvrière organisée.

BONDUES remonta ensuite sur la table pour annoncer la décision prise par le Gouvernement à l'égard de la C. G. T. Cette décision causa une indignation violente dans l'assemblée.

BONDUES exhorta tout le monde au calme. Nos amis socialistes interviennent en ce moment, dit-il, en faveur des prisonniers, n'entravons pas leur action par une attitude qui pourrait être exploitée contre eux dans les milieux officiels.

Séparons-nous dans le calme montrant ainsi à tous que la classe ouvrière consciente n'a pas besoin de violence pour imposer sa volonté. »

L'orateur descendit alors de la tribune et l'immense foule impressionnante de calme se dispersa lentement... comme à regret.

Aujourd'hui Meeting, à 4 heures au même emplacement.

UNE AFFICHE

L'affiche suivante a été placardée sur les murs de Lille :

UNE LACHETE DE PLUS

Un Gouvernement qui a peur vient de la commettre

Notre camarade Dumercq, à son arrivée à Lille aujourd'hui, alors qu'il venait de Dunkerque, a été arrêté.

Le but de cette arrestation est bien évident : c'est d'empêcher les délégués de la C. G. T. d'expliquer clairement le projet de nationalisation industrialisée.

LA VERITE FAIT PEUR A NOS DIRIGEANTS.

Devant cette provocation, toutes les corporations en grève redoubleront de vigueur. Nos dirigeants verront là le CHATIMENT MORAL, EN ATTENDANT LE CHATIMENT MATERIEL.

AUX ATELIERS D'HELLEMMES

Le mouvement de grève est le même que la veille, avec une légère accentuation le matin.

SUR LA VOIE

Sur la voie, une soixantaine de grévistes ont déclenché le mouvement qui, on l'espère, prendra une plus grande extension aujourd'hui.

Des chasseurs à cheval, de faction, se remarquant de-ci de-là.

DANS LES TRANSPORTS

Dans les transports, la grève est générale.

A l'usine Coppel, à Fives, 60 ouvriers de la Reconstitution ont quitté le travail à dix heures et demie du matin, et se sont joints au mouvement.

DANS LA METALLURGIE

Dans la métallurgie, le mouvement de grève garde toute son ampleur. A l'usine de Fives, sur 2.600 ouvriers, seuls, 32 travaillent.

Au total, on comptait hier 5.886 ouvriers en grève, sur les 6.150 que compte cette corporation.

AUX TRAMWAYS

A la Compagnie Mongy, le service est complètement arrêté, aucun employé ne s'étant présenté. Le chômage est complet, et aucune voiture n'a pu être mise en circulation.

A la Compagnie des Tramways de Lille, quelques voitures circulent avec un personnel de fortune, composé de contrôleurs, receveurs, etc.

Deux ou trois voitures sur chaque ligne, c'est tout ce qu'on a pu mettre en circulation.

Sur la ligne C, par exemple, le service a dû être totalement suspendu, les contrôleurs, l'assurant, ne tenant pas à passer devant la Bourse du Travail, sous l'œil goguenard des camarades qui obéissent à l'ordre de la C. G. T.

BATIMENT

Le chômage est presque complet, à part quelques renards qui, nous l'espérons, suivront leurs camarades.

Quant aux Sections hors Lille, des renseignements de source sûre nous informent que la presqu'unanimité des ouvriers chôment.

Tous les ouvriers litiers en fer, quelle que soit la catégorie de métier, doivent cesser le travail ce matin.

Pointage obligatoire pour tous ces ouvriers.

A ROUBAIX

DANS LES TRANSPORTS

Depuis hier matin, aucun tramway n'a circulé en ville. Le trafic de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing est complètement interrompu et aucune des communes de la région n'est desservie.

Les autres moyens de transport sont également arrêtés. Certains services indispensables, ayant obtenu l'autorisation préalable de la Bourse du Travail, peuvent continuer de fonctionner. Ce sont les services publics les plus immédiatement nécessaires : ceux du ravitaillement, des minoteries, des eaux, du gaz, de l'électricité. Mais il est possible que certains de ces services eux-mêmes soient arrêtés si les mesures de répression et les tentatives de désorganisation entreprises pour faire échouer la grève ne cessaient pas à bref délai.

A LA GARE

La plupart des ouvriers ont cessé le travail hier matin. La gare aux marchandises et restée fermée.

DANS LE BATIMENT

Chômage général, à part quelques ouvriers occupés à des travaux de première urgence, qu'ils sont autorisés à terminer.

Le citoyen HARPAGES, secrétaire du syndicat du bâtiment, s'est rendu à Paris hier matin, accompagné de quelques délégués, afin de s'entendre avec l'organisation centrale sur les mesures d'ordre général qu'il convient de prendre dans notre région pour que le mouvement soit uniformisé.

DANS LES TRAMWAYS

Le personnel des tramways Mongy de Lille à Roubaix et tramways de Roubaix-Tourcoing a répondu à l'unanimité à l'ordre de grève.

Il n'y a pas un seul tramway qui circule.

Dans le Bâtiment et dans toutes les corporations qui s'y rattachent, le chômage est également général.

DANS LA METALLURGIE

Le Meeting de l'Alcazar

Le grand meeting de l'Alcazar, auquel étaient conviés hier les ouvriers en grève, a obtenu le plus grand succès.

Dès 2 heures et demie, la grande salle était bondée. Les employés des compagnies de tramways y assistaient en uniforme. Plusieurs centaines d'ouvriers n'ont pu trouver place et ont dû attendre, dans la rue, l'issue et le résultat de la manifestation.

A 2 heures et demie, DHONDT, secrétaire général de la métallurgie, accompagné des principaux secrétaires de la Bourse, et de délégués des communes voisines, monte à la tribune.

Il remercie les camarades présents d'être venus si nombreux et si exacts à cette réunion, et les félicite de l'empressement avec lequel tous les membres de sa corporation ont répondu à l'ordre de grève qu'il avait été chargé de leur transmettre.

LE CALME NECESSAIRE

Les quelques renards, dit-il, qui ont trahi le devoir syndical ne tarderont pas à se rallier au mouvement. On se chargera de le leur faire comprendre, si c'est nécessaire. Mais surtout, ajoute-t-il, il faut conserver jusqu'au bout le plus grand calme. On n'a rien prouvé quand on a cassé des vitres. Défiez-vous des individus qui, se glissent parmi vous pour vous entraîner à des violences qui, non seulement sont inutiles, mais par lesquelles vous n'aboutiriez qu'à vous diviser, et à ouvrir le champ à la répression créatrice de désordre.

L'orateur annonce ensuite que Dumercq, délégué de la C. G. T. a été arrêté, à Lille, le matin même. C'est DECOSTER, délégué régional de la Fédération Nationale des métaux, qui le remplacera à ce meeting.

DECOSTER, avec beaucoup de clarté et de précision, fait l'historique du mouvement que la C. G. T. a jugé nécessaire de déclancher.

L'UTILITE DE CETTE GREVE

Il apparaît, dit-il, que nombre de camarades ne comprennent pas bien encore le sens et la portée de la grève. Il ne s'agit plus maintenant d'une question de salaires. Tous les ouvriers doivent se rendre compte de l'inutilité des augmentations qui leur sont accordées, et qu'ils ont eu tant de peine pourtant à obtenir. Si l'on ne fait rien d'autre, il faudra recommencer sans cesse à présenter et à soutenir de nouvelles revendications, le prix de la vie augmentant au fur et à mesure qu'augmentent nos salaires.

C'est donc le coût de la vie lui-même qu'il faut stabiliser. C'est son augmentation perpétuel au profit de quelques comités de capitalistes qu'il faut enrayer, si la classe ouvrière veut vivre.

Pour cela, le Conseil Economique du Travail, composé des éléments les plus compétents de la C. G. T., des Coopératives et l'Union Syndicale des techniciens du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, a estimé qu'il était indispensable de faire retourner à la Nation entière les bénéfices énormes réalisés sur elle par quelques profiteurs de la grande industrie.

Le moyen a employer pour cela, c'est la nationalisation des grandes entreprises industrielles, et, tout d'abord, celle des chemins de fer.

Soutenir cette grande revendication de nos camarades cheminots, c'est donc soutenir les intérêts mêmes de toute la nation, et particulièrement de la nation laborieuse et pauvre, de la classe ouvrière de France.

Fréquemment applaudi, l'orateur détaille longuement, abondamment, la situation actuelle du pays, la nécessité urgente d'agir pour qu'elle se modifie, afin que soit évité le grand saut dans l'abîme qui n'a jamais paru aussi prochain qu'aujourd'hui.

A TOURCOING

VERS LA GREVE GENERALE

L'ordre de grève a été unanimement respecté. Seuls, quelques défections furent signalées dans les transports pour le textile. Sur 4.000 ouvriers, 3.500 sont en grève.

Hier soir, à 4 heures, le citoyen DELOBELLE, secrétaire de la Bourse du Travail de Tourcoing a eu une entrevue avec les délégués des transports, dans le but de rendre le mouvement général et de décider à la grève ceux qui ne s'y étaient pas conformés.

UNE REUNION A LA MAISON DU PEUPLE

Hier matin, à 10 heures, environ 5.000 ouvriers grévistes se massaient devant la Maison du Peuple, 105, rue de la Cité.

Le citoyen Dumercq, qu'on attendait, étant arrêté depuis le matin, fut remplacé par les camarades Delobelle, secrétaire de la Bourse ; Decoster, secrétaire du syndicat des métallurgistes, et Hostyn, délégué du bâtiment, venu en remplacement du secrétaire.

Tous trois firent l'exposé de la nationalisation des chemins de fer pour laquelle la corporation des cheminots est en grève et pour laquelle doivent se solidariser les autres corporations.

Les trois orateurs furent chaleureusement applaudis.

— Aujourd'hui, après-midi, à 3 heures, réunion de tous les grévistes à la Maison du Peuple.

DANS LES TRAMWAYS

Les transports sont en grève. L'arrêt des tramways est complet. Dans l'industrie textile, sur 4.000 ouvriers, on compte 3.800 chômeurs. Le bâtiment a également cessé le travail.

A DUNKERQUE

Un meeting

Dunkerque, 11 mai. — Tous les grévistes se sont réunis cet après-midi en un grand meeting. Pendant le cours de la séance, la nouvelle qui parvint de l'arrestation à Lille des délégués de la C. G. T. provoqua une énorme sensation : Dumercq et Thys avaient, en effet, parlé hier à Dunkerque au meeting qui eut lieu et étaient partis ensuite pour Lille. Ils étaient attendus pour d'autres conférences.

Malgré la vigueur de la protestation contre cette mesure, les assistants se sont séparés dans le calme complet.

La Grève des Mineurs

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Calme parfait. — Chômage général

Nœux, 11 mai, midi. — Dans tout le Pays Noir, l'après-midi d'hier et la matinée d'aujourd'hui n'ont été marquées d'aucun incident.

Le calme le plus parfait règne dans les localités en grève comme aux jours du conflit du mois de mars. Le chômage complet persiste.

Les ouvriers mineurs profitant des belles journées ensoleillées s'occupent à leurs travaux de jardinage. Dans les corons aucune effervescence. La discipline syndicale est respectée unanimement.

Dans le Bassin d'Anzin

Extension du mouvement

La situation reste excellente dans le bassin d'Anzin.

Mardi matin, les mineurs de la fosse de Vieux-Condé ont quitté le travail.

On ne signale aucun incident.

Dans le Bassin du Nord

La lutte continue

Le chômage continue partout, pour les ouvriers du fond, s'entend

Les travailleurs de la surface ont obéi à l'ordre syndical et n'ont pas déserté les chantiers.

Les journaux bourgeois bourrent le crâne à leurs lecteurs en les donnant comme non grévistes, en flagrant délit de désobéissance envers leur organisation... Il faut remettre les choses au point : les ouvriers occupés à la surface travaillent par ordre, et quitteraient le travail avec autant d'ensemble et de discipline que leurs camarades du fond si le Syndicat était amené à prendre une décision dans ce sens.

Les mineurs que nous avons rencontrés au cours d'une rapide randonnée dans le bassin, se montrent tous décidés à lutter jusqu'au bout. Presque tous manifestent d'ailleurs le regret de ne pas voir les cheminots du Nord se ranger à leur côté. « Mais, tant pis, disent-ils, on luttera quand même..., l'essentiel est de ne pas briser la discipline qui fait la force de la grande famille ouvrière. On ne peut que plaindre ceux qui ne comprennent pas où est le devoir ! »

Le calme règne partout. Les troupes qu'on a envoyées dans le bassin en seront pour leurs frais de déplacement et n'auront pas à intervenir.

Dans le Bâtiment

A LENS, LE CHOMAGE EST COMPLET AUX CHANTIERS DU DEBLAIEMENT

Obéissant avec une discipline remarquable, à l'ordre de grève donné par la Confédération Générale du Travail aux Syndicats rattachés à la Fédération du bâtiment, les ouvriers occupés aux chantiers de déblaiement et de reconstitution de Lens ont cessé le travail mardi matin.

Seuls, à la station-magasin du n. 11, une douzaine d'ouvriers sur un personnel de 113, a pris le travail hier matin. Tout fait prévoir que cette défection n'aura qu'une durée éphémère.

A LIEVIN, le chômage est également complet sur les chantiers du déblaiement.

A noter que les mineurs occupés aux travaux des services de reconstitution et qui n'avaient pas quitté le travail lundi en raison des instructions qui les rattachaient au bâtiment, ont fait entièrement cause commune, hier matin, avec leurs camarades de cette Fédération.

Le calme de cette manifestation ouvrière est absolue.

« La C. G. T. reste debout »

De nouvelles forces sont prêtes à entrer dans la lutte

Paris, le 11 mai. — Dans son communiqué quotidien, qui a pour titre : « Contre le coup de force et l'affolement du gouvernement, la C. G. T. reste debout », la C. G. T. déclare qu'elle revendique la nationalisation pour faire cesser la gabegie et éviter la catastrophe vers laquelle nous courons.

Suit une longue revendication au droit à la vie pour la C. G. T. qui, une fois de plus, fait appel au calme et déclare que la grève ne doit pas dégénérer en mouvement de rue.

Pour terminer, le communiqué demande aux travailleurs de persévérer dans leur attitude et annonce que de nouvelles forces sont prêtes à entrer dans la lutte.

Au Conseil Général

D'un accord unanime, l'Assemblée Départementale réclame le paiement intégral des sommes dues par l'Allemagne pour le relèvement de nos ruines.

Un vœu des conseillers socialistes, visant l'attitude du Gouvernement dans la grève générale, sera discuté à la séance de ce matin.

Le Comité de Ravitaillement continuera à fonctionner pendant deux mois encore

Après une interruption de trois jours, qui leur a permis de reprendre contact avec leurs électeurs et de se retremper dans les douceurs de la vie cantonale, nos honorables se sont de nouveau réunis hier après-midi à la Préfecture, sous la présidence de M. Vancauwenberghe.

La grève du Cartel semble avoir gagné notre Assemblée Départementale, car les conseillers étaient beaucoup moins nombreux en séance que la semaine dernière et l'appariteur fut obligé d'aller tambouriner le rappel dans les couloirs pour réunir un quorum incertain.

M. POTIE s'élève contre la suppression de Frigo, dont nous sommes menacés et demande au Conseil Général de manifester auprès du Gouvrenement son désir d'en voir continuer les livraisons.

Ce vœu, vigoureusement appuyé par le Président, est adopté à l'unanimité, ainsi que celui de M. LE GLAY demandant que les soldats de la classe 1918, des pays envahis, soient libérés en même temps que ceux de leur classe.

Un crédit de 142.000 francs est voté au budget des Enfants Assistés et une indemnité de 4.500 francs à l'Inspecteur des sapeurs-pompiers.

Sur la proposition du Président, le Conseil décide de participer à l'érection du monument commémoratif des quatorze habitants de Quérenaing fusillés par les Allemands, dans les circonstances que nous avons relatées et vote à cet effet une subvention de 100 francs.

Un vœu tendant au maintien des allocations en régions dévastées est adopté et, à propos d'un autre visant le prolongement d'une route dans la région de Cassel, M. POTIE fait cette remarque : « Les Boches étaient plus pratiques que nous. Ils ont réalisé en quelques mois des améliorations que le Conseil Général réclamait en vain depuis des années ! »

Il est vrai qu'ils n'avaient pas à compter avec les chinoiseries administratives et les lenteurs bureaucratiques.

Sensible aux accents apitoyés de M. Barrois-Brame sur la situation du trésorier-payeur général du Nord, qui ne touche qu'un traitement de 40.000 francs par an, le Conseil en vue de donner une leçon de générosité à l'Etat et de souligner son avarice, alloue à ce fonctionnaire un léger supplément de 15.000 francs.

L'Allemagne et nos ruines

Le Conseil est unanime à émettre le vœu de M. BOURDON, réclamant l'application rigoureuse du traité de paix et le paiement intégral de toutes les sommes qui nous sont dues pour le relèvement de nos ruines.

A ce sujet, M. BOURDON présente quelques observations très écoutées et applaudies. Il s'étonne du silence fait subitement sur le sort réservé au Kaiser Guillaume, le plus grand coupable que l'Histoire ait connu.

« Le traité de paix, dit-il, doit être strictement exécuté pour la restauration complète de nos régions dévastées et si une concession doit être faite elle ne devra concerner que les délais à accorder pour le versement des indemnités qui nous sont dues. Si l'accord n'était pas complet sur ce point à la Conférence qui va se réunir à Spa, les représentants de la France pourraient adapter à la circonstance une parole historique et la modifier utilement en disant : « Messieurs les Anglais, payez les premiers, — c'est-à-dire, aidez-nous ! ».

L'Assemblée tout entière, déclare le Président, s'associe aux sentiments de M. Bourdon et nous avons la conviction que la France ne laissera pas prescrire ses droits.

L'éloge du bon genièvre

M. Guilbaut est rapporteur d'un vœu demandant au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour développer dans le Nord la culture et la distillerie de la betterave.

— J'appuie cette proposition déclare M. POTIE et je regrette que les distilleries de grains soient interdites alors que celles des marcs de raisins et des sous-produits servant à la fabrication du rhum sont autorisées. Le genièvre de grains était pour nos populations un généreux cordial, en usage dans le Nord de temps immémorial et beaucoup moins nocif que certains prétendus toniques qui nous viennent du Midi. Une interdiction particulière à une région n'est pas admissible et la dualité choquante établie entre le Nord et le Midi démontre la nécessité du monopole de l'alcool par l'Etat.

— Il ne doit pas y avoir deux Frances ! clame d'une voix enrouée M. DUFOUR.

Fervent adepte de la lutte contre l'alcoolisme, COUTEAUX combat énergiquement les conclusions du rapport parce qu'elles lui paraissent de nature à propager le terrible fléau social. « Toujours, dit-il, j'approuverai toutes les mesures susceptibles d'enrayer et de tuer l'alcoolisme.

— Mais, insinue souriant M. VANCAUWENBERGHE, le bon genièvre de grain ne tue pas, au contraire ! Comme en tout, c'est l'abus qui est nuisible. »

Des rires approbatifs éclatent et l'accord s'établit sur cette motion proposée par le Président : « Le Conseil Général émet le vœu que l'Etat prenne des mesures efficaces pour combattre l'alcoolisme et développer dans le Nord la culture de la betterave, qui faisait une de ses principales richesses agricoles. »

La crise de la magistrature

BLEMANT réclame un juge suppléant pour le Tribunal de Valenciennes, débordé de besogne et dans l'impossibilité matérielle d'apporter à la liquidation des affaires en cours toute la diligence désirable. Les justiciables souffrent de cette situation à laquelle il est urgent de remédier. « Je sais bien, dit le jeune conseiller, que les juges n'abondent pas en France. On ne veut plus entrer dans la magistrature, à cause de la modicité des traitements. Mais, tandis que des tribunaux du Nord, comme celui de Valenciennes, sont surchargés, d'autres, dans le midi, sont loin de se trouver dans le même cas. Une judicieuse répartition des juges ne pourrait-elle s'effectuer. Qu'on nous envoie ceux qui sont en trop dans certains départements. »

A l'unanimité, cette proposition d'indiscutable logique est adoptée sous forme de vœu.

BLEMANT intervient ensuite pour signaler la situation du secrétaire du Parquet de Valenciennes et des concierges des tribunaux. Il réclame pour eux une augmentation de traitements, justifiés par le coût de la vie.

Le Conseil tout entier approuve ces observations, et, à la demande du Président, décide de statuer aujourd'hui sur cette question qui fera l'objet d'un rapport présenté par Hentgès.

LA C. G. T. ET LE GOUVERNEMENT

Une motion de Goniaux

La monotone et aride discussion d'une série de voeux d'intérêt local, est soudain interrompue par une intervention de GONIAUX, qui donne lecture de la motion suivante, au nom du groupe socialiste :

Considérant que le 5 mai courant les deux secrétaires par intérim de la Fédération des Cheminots, en parfait accord avec le bureau de la Confédération générale du Travail, ont fait publiquement cette déclaration :

« Satisfaction minimum nous sera accordée au moment précis où le gouvernement aura accepté la constitution d'une commission composée de producteurs, techniciens et intellectuels, de consommateurs et d'ouvriers, commission qui aura pour but d'établir le seul projet de nationalisation qui devra être discuté par le Gouvernement »

le Conseil Général émet le vœu que le Gouvernement, prenant en considération l'intérêt général du Pays, accepte d'entrer en conversation avec les délégués représentant la Confédération générale du Travail.

M. VANCAUWENBERGHE. — Cette question a une portée sociale de grande ampleur et j'estime qu'elle ne peut être discutée avant d'avoir été examinée attentivement. Je propose donc le renvoi du vœu au bureau compétent, pour rapport et discussion à la prochaine séance

GONIAUX. — En raison de son caractère d'urgence, je demande la discussion immédiate du vœu présenté par tous les conseillers socialistes.

M. VANCAUWENBERGHE. — La question est assez complexe, pour être mûrement étudiée. Il est d'ailleurs dans les usages du Conseil de renvoyer au bureau toutes les propositions politiques ou sociales et celle qui nous est présentée réunit ces deux caractères.

Invoquant des précédents, GONIAUX insiste pour la discussion immédiate, mais le Président le prie d'accepter le renvoi au bureau et la discussion à mercredi matin.

« Le Conseil général, dit-il, est épris de justice ; il l'a manifesté formellement en maintes circonstances. Nous ne voulons pas esquiver nos responsabilités, mais nous demandons à réfléchir sur cette question de grande portée sociale.

GONIAUX. — Depuis vingt-cinq ans que je milite dans les Syndicats j'ai été souvent mêlé à de grands mouvements ouvriers, à de graves conflits économiques et j'ai vu que bien des malentendus étaient vite dissipés lorsque les partis en lutte se mettaient à causer entre eux. Toutes les questions d'amour-propre, d'orgueil, doivent être écartées quand il s'agit de l'intérêt supérieur du Pays et nous estimons qu'à l'heure présente un geste d'apaisement devrait être fait.

— On aurait dû le faire plus tôt, dit M. GARIN.

M. VANCAUWENBERGHE fait observer que la discussion du voeu n'est pas ouverte et demande au Conseil de l'ajourner à demain, après lecture du rapport du 5me bureau.

Cette proposition, acceptée par GONIAUX, est votée.

Le voeu socialiste viendra en discussion à la séance de ce matin, mercredi.

Les films indésirables

Plusieurs conseillers ont déposé le voeu suivant, rapporté avec avis favorable du bureau :

« Considérant que les cinémas, qui pourraient être une œuvre éminemment éducatrice ne sont le plus souvent que l'école du vice et de l'immoralité, grâce aux films policiers ou d'aventures plus ou moins scandaleuses qui y sont représentés, le Conseil émet le voeu qu'une réglementation très sévère intervienne quant à l'âge d'admission des jeunes gens et enfants ou mieux encore quant aux programmes des séances cinématographiques ».

Le rapporteur propose que cette réglementation soit faite par l'Administration préfectorale.

DELORY combat cette proposition et s'élève contre la censure administrative. « S'il y avait ici, dit-il, des représentants directs de la Presse, ils vous diraient ce qu'ils ont eu à en souffrir et pourraient vous édifier sur ses procédés ».

Après interventions du Président et de M. Guilbaut, le Conseil décide que la censure s'exercera après consultation de représentants des pères de famille.

Le Conseil décide ensuite d'étendre aux retraités du Département les avantages concédés par l'Etat à ses fonctionnaires par la loi du 25 mars 1920 ; il demande que les jeunes gens des régions libérées, engagés pour la durée de la guerre, et encore sous les drapeaux, soient immédiatement renvoyés dans leurs foyers. Il émet aussi le voeu que les hommes des classes antérieures à 1919, appartenant aux régions libérées, et qui ont contracté un engagement dans l'armée, soient libérés le plus tôt possible.

Le Président de la République à Lille

M. VANCAUWENBERGHE prévoit que le crédit de 20.000 francs, comme participation du Département dans les frais de réception de M. Deschanel, le 21 juin prochain, sera insuffisant et devra être porté à 25.000 francs au moins. « Nous ne voulons pas faire de réception somptueuse, dit-il, mais le Conseil général a un devoir de dignité à remplir vis-à-vis du chef de l'Etat ».

BLEMANT. — M. Deschanel a manifesté le désir d'être reçu très simplement.

M. VANCAUWENBERGHE. — Il ne veut pas plus de pompe que Mme Deschanel, qui vient de refuser un chapeau de vingt mille francs.

A la demande de DELORY, le Conseil décide qu'une Commission de l'Assemblée départementale sera chargée de se tenir en rapport avec la Municipalité de Lille pour régler les détails de la réception présidentielle. On prévoit notamment l'organisation d'un banquet de 300 couverts.

Le Comité de Ravitaillement

« En vue de combattre la vie chère, dit le Président, et d'empêcher une hausse subite des prix, la Commission du Budget propose le vote d'une mise de fonds de dix mille francs demandés par M. le Préfet pour l'organisation de l'Office départemental de ravitaillement du Nord.

Elle estime que l'Office doit continuer à fonctionner deux mois encore, mais pour assurer seulement la distribution des denrées livrées par l'Etat : Café, sucre, saindoux, lait, pâtes alimentaires, avoine pour la nourriture des animaux.

Les denrées livrées par l'Office devront être payées d'avance par les communes qui auront la faculté d'obtenir un certain crédit à la condition de fournir des garanties jugées suffisantes par le Conseil d'administration de l'Office ».

Le Conseil se prononce pour l'imputation des contributions sur les dommages de guerre, et adopte le voeu de SAINT-VENANT réclamant la laïcisation des dispensaires de Bureaux de bienfaisance.

Il demande également que le taux de la retraite ouvrière soit relevé en proportion de l'augmentation du coût de la vie et que des modifications soient apportées à la loi de février 1911 en ce qui concerne les charges de famille des petits retraités.

La session continuera ce matin par la discussion du voeu socialiste, sur lequel le Préfet a déjà fait d'expresses réserves

C'est de bon augure pour l'intérêt de la séance.

E. POLVENT.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LES VISITES A L'HOPITAL

L'administration des Hospices informe le public qu'en raison de la fête de l'Ascension, les visites des parents aux malades en traitement à l'Hôpital de la Fraternité, auront lieu jeudi comme le dimanche, de 11 heures à midi.

LES DEVOYES

Pour avoir circulé sans nécessité à gauche de la chaussée de la rue des Arts M. Albert Delbecque, domestique, demeurant à Tourcoing, rue de La Fontaine, 52, a récolté un procès-verbal.

VOL DE BICYCLETTE

M. Albert Wautier, charpentier, demeurant rue Saint-Léger, 7, à Pecq, (Belgique) a porté plainte contre un individu qui lui a volé une bicyclette d'une valeur de 600 fr., hier, rue de Beaurewaert, 9.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Distribution de vêtements usagés aux chômeurs

Vendredi 14 mai, sera continués la distribution de vêtements usagés aux personnes munies de la carte de chôge et du livret de famille ou pièces d'identité.

Les chômeurs dont les cartes portent les numéros de 15.101 à 15.650 et de 20.001 à 21.400 pourront se présenter ce jour-là, 99, rue Pellart : le matin de 9 h. à 11 h., initiales A à G ; le soir de 2 h. à 4 h., initiales H à Z.

ASSISTANCE AUX FEMMES EN COUCHES

Avis important

Par application des dispositions de l'article 6 de la loi du 17 juin 1913, sur le repos des femmes en couches, la liste des admissions et des rejets, arrêtée par le Conseil municipal dans sa séance du 10 mai 1920, est déposée au secrétariat de la Mairie, pendant un délai de 20 jours.

A partir d'aujourd'hui, et jusqu'à l'expiration de ce délai, les postulantes à l'assistance dont la demande a été rejetée pourront présenter une réclamation écrite au secrétariat de la mairie.

Tout habitant ou contribuable peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.

RECUPERATION DES VEHICULES AUTOMOBILES ABANDONNES PAR LES ARMEES ALLIEES OU ALLEMANDES.

Le Maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance de ses concitoyens qu'il vient de recevoir de M. le Préfet la note dont la teneur suit :

« En vue de faciliter la récupération et la liquidation des véhicules automobiles — même en très mauvais état — abandonnés sur le territoire du Département par les armées alliées ou allemandes, je vous serais bien obligé de vouloir me retourner, dûment rempli, l'état ci-dessous.

« Il importe de prévenir vos administrés que tout véhicule automobile laissé chez eux par les Français, les Américains ou les Allemands, est une prise de guerre dont l'Etat est propriétaire, et dont la déclaration à la Mairie s'impose au même titre que les armes et le matériel. »

En conséquence, les habitants sont informés qu'ils doivent faire la déclaration, dans le plus bref délai possible, au Bureau militaire, situé salle des Adjudications, Bâtiment central de la Mairie, des véhicules abandonnés chez eux par les armées alliées ou ennemies.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

Les assurés obligatoires et facultatifs nés en avril sont avisés qu'ils doivent échanger leur carte annuelle le plus tôt possible.

Des assurés de la loi des retraites ouvrières, actuellement encore salariés et titulaires d'une pension viagère, pour cause de blessures reçues ou d'infirmités contractées pendant la guerre, se sont demandé s'ils pouvaient continuer à figurer sur les listes de l'assurance.

Ces pensions militaires accordées à la suite de blessures de guerre ayant moins le caractère d'une retraite que celui d'une réparation forfaitaire de la diminution de capacité de travail, il a été décidé que ces pensionnés continuent à bénéficier de la loi des retraites et des avantages accordés par l'Etat aux assurés obligatoires dans les mêmes conditions que les autres salariés.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Vente de chaussures, tissus, lingerie, mercerie, salle des Fêtes, rue de l'Hospice :

Mercredi 12 mai, 15e jaunes, 600 à 900. — Vendredi 14, 15e jaunes, 900 à 1200. — Samedi 15, 15e jaunes, 1200 à 1500.

Le magasin est ouvert tous les jours, le matin, de 8 heures à 11 heures et le soir, de 2 heures à 4 heures.

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Eau de Javel. — Brosses. — Beurre frais, 12,80. — Fromage Chester, 9 fr. (plus de conserves).

Vin rouge, 1,75 le litre : Mercredi 12, de 8 h. à 11 h., 12e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 11e, jaunes et vertes.

AVIS AUX ASSISTES

Vieillards, infirmes et incurables. — Sont déposées au Secrétariat de la Mairie :

1° La délibération du Conseil Municipal, en date du 10 mai 1920, statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formée par des personnes résidant hors de la Commune ;

2° La liste d'assistance complémentaire et rectificative aux vieillards, infirmes et aux incurables privés de ressources, arrêtée par le Conseil Municipal.

Familles nombreuses. — Est déposée à la Mairie :

1° La délibération du Conseil Municipal du 10 mai 1920, contenant l'état indicatif des demandes d'admission au bénéfice de l'assistance aux familles nombreuses formées :

A 1re partie) des intéressés paraissant *avoir* leur domicile de secours dans la commune :

B 2e partie) des intéressés paraissants *ne pas avoir* leur domicile de secours dans la commune.

2° Cette liste contient également les noms des intéressés dont les demandes d'admission ont été rejetées par le Conseil Municipal, sur les propositions du Bureau d'Assistance.

A partir d'aujourd'hui et pendant vingt jours, les postulants dont la demande a été rejetée pourront présenter une réclamation à la Mairie.

LA FETE DE GALA DE L'« ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU NORD » A L'HIPPODROME.

« MIREILLE », LE MERCREDI 19 MAI

Ainsi que nous l'avions prévu, la représentation exceptionnelle de « Mireille », organisée par l'« Association Professionnelle des Journalistes du Nord », avec le concours de M. Paul Douai, et qui sera donnée au Grand Théâtre-Hippodrome de Roubaix, le mercredi 19 mai, à 20 heures, a rencontré auprès du public, l'accueil le plus empressé. Il s'est manifesté de façon remarquable dès le premier jour de location, c'est-à-dire lundi.

Nos concitoyens veulent à la fois témoigner leur sympathie pour l'« Association des Journalistes » et profiter de la représentation que celle-ci leur offre dans des conditions exceptionnelles d'interprétation qui en feront un spectacle unique.

Les personnes qui voudront encore s'assurer quelque bonne place feront bien de la retenir aujourd'hui même chez Mme Jubé, rue de la Gare, 16, où la location est ouverte.

Les prix des places (tous droits et taxes compris), sont : 2es galeries, 1 fr. 75 ; 2es galeries numérotées, 3 fr. ; 1res galeries, 5 fr. ; pourtours, 8 fr. ; stalles, 15 fr. ; fauteuils, 25 fr.

Etat-Civil

Naissances. — Henri Dupont, rue Pile, 126 ; Nelly Seigneur, rue Lannoy, 460 ; André Bouchez, rue Babylone, 14 ; Lucienne Parton, rue Ma Campagne, 47 ; Berthe Larivière, rue Saint-Louis, 7 ; Armand Messchaert, rue Fontenoy, 37 ; Paulette Jeannin, rue Victor Delannoy, 25 ; André Toussaint, rue Turgot, 156 ; Jeanne Franchois, rue Jemmapes, 21 bis ; Jules Masquelier, rue Lannoy, 4 ; Bettina Desaege, rue Perche, 24 ; Victor Turpin, rue Decrême, 227 ; Louis Rosse, rue Lafontaine, 102 ; Suzanne Meillassoux, rue Coq-Français, 114 ; Solange et Achille Desmoor, rue Bavai, 42 ; François Dujardin, rue Blanchemaille, 54 ; Simonne Tack, rue Daubenton, 68.

Mariages. — Charles Bernard, employé et Hélène Dujardin, moulineuse ; Adolphe Lemahieu, voyageur de commerce, et Flore Legrand, sans profession ; Charles Yvergneaux, boucher et Germaine Wauters, sans profession ; Eugène Meillassous, rue Valmy 82 et Agnès Vernier sans profession.

Décès. — Pauline Van Laere, Grande-Rue, 238.

TOURCOING

COMMERCE ILLICITE DE CHARBON

Le nommé Richard Detollemaer, âgé de 24 ans, marchand de charbon, habitant, 18, rue de Constantine, a fait l'objet d'une contravention pour vente de charbon à 35 fr. les 100 kilos. Il a été arrêté et déféré au Parquet de Lille.

VOL DE VOLAILLE

La nuit de Lundi à mardi, 6 poussins ont été dérobés chez M. Louis Gillot, voyageur de commerce, demeurant rue de la Croix-Rouge, 327.

Une enquête est ouverte.

LE SQUARE INTERDIT

Pour circulation à bicyclette dans le square de l'Hôtel de Ville, la police a dressé contravention aux nommés : Edouard Thoof, demeurant rue des Villas, fort Pouchin, 5, Séraphin Eussède, habitant, rue du Presbytère, 16, et Charles Desmet, domicilié, rue de Cronstadt.

ON FETE LE LUNDI

Pour ivresse publique et manifeste, les nommés Henri Vermère, âgé de 34 ans, marchand de légumes, à Neuville, et Louis Desquesmes, 55 ans, journalier, demeurant, 48, rue de la Cloche, ont fait l'objet d'une contravention.

FERMEZ A L'HEURE

M. Gustave Degallé, cafetier, dont l'établissement, 118, rue Nationale, était encore ouvert à une heure tardive s'est fait dresser contravention.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Dans l'atelier de M. Albert Foeman, ébéniste, rue de Mouveaux, 171, un machiniste, Emile Dejonckère, âgé de 25 ans, demeurant, rue Victor Hugo, 97, à Roubaix, a eu les extrémités de 2 doigts coupés par une lame de la gauchisseuse.

— A l'usine Charles Six, rue du Château, une doubleuse, Julia Destombes, âgée de 25 ans, habitant, rue du Virolois, en soulevant un sac s'est déchiré un muscle du dos.

— A la carderie « Le Cardé » 407, rue de Gand, une soigneuse, Fernande Delberghe, âgée de 17 ans, demeurant rue d'Arcole, 36, nettoyant près d'un métier s'est contusionné la cuisse

CONCOURS REGIONAL DE STENOGRAPHIE ET DE DACTYLOGRAPHIE

Le concours national de Sténographie et de Dactylographie, organisé par l'Institut Sténographique de France aura lieu pour la région, à Tourcoing, le dimanche 16 mai, à 8 heures précises du matin, dans la salle des cours professionnels de sténographie de l'Institut Colbert.

Les épreuves se subdiviseront comme suit :

Sténographie. — 1. Degré supérieur et commercial : dictée aux vitesses de 140, 130, 120, 110, 100 mots par minute. — 2. Degré scolaire : dictée aux vitesses de 90, 80, 70, 60, 50 mots par minute. — 3. Degré préparatoire : traduction en calligraphie sténographique d'un texte donné.

Dactylographie. — Epreuve unique : copie d'un document pendant 15 minutes.

Ce concours est ouvert aux sténographes et aux dactylographes de tous les systèmes et de toutes les marques. Les jeunes filles sont admises. Chaque candidat paiera le droit d'examen indiqué ci-après : 1 fr. pour les épreuves de calligraphie, de dactylographie et de vitesse à 50, 60, 70 mots ; 2 fr. pour les épreuves de vitesse à 80, 90 mots et au-dessus.

Un comité, composé de commerçants, industriels, directeurs d'école et professeurs de Sténographie, assurera l'exécution sincère des épreuves.

Adresser les inscriptions le plus tôt possible à M. le Directeur de l'Institut Colbert, 10, rue de Gand. Joindre le montant du droit d'examen.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

RAVITAILLEMENT DU 4 au 14 MAI

Sucre, 1 fr. 15 ; lait, 1 fr. 85 ; cacao, 0 fr. 50 ; phosphate, 0 fr. 20 ; fromage, 1 fr. 40 ; confitures, 1 fr. 25.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Jeanne Masschelein, rue du Progrès, cour Dejonckère, 5.

Décès. — Jeanne Barin, 49 ans, peigneuse, Place de la République, 8

COMINES

POUR LES FAMILLES NOMBREUSES. — Les parents qui ont élevé au moins cinq enfants, sont invités à se présenter à la mairie (bureau des renseignements), munis de leur livret de famille, pour procéder à leur inscription en vue de participer à une répartition faite par le Comité des Familles nombreuses, à Paris.

ETABLISSEMENT DE DEMANDE D'ALLOCATION. — Les Français qui ont été traités par l'ennemi, comme prisonniers civils et qui n'ont pas encore établi leur demande d'allocation, sont invités à déposer leur demande à la mairie (bureau des renseignements), pour le 18 mai au plus tard. Ces demandes seront ensuite transmises pour mandatement à M. le préfet du Nord.

LE RAVITAILLEMENT. — Il sera vendu aux magasins du ravitaillement, le vendredi 14 courant, les denrées suivantes : riz, 1 fr. 75 le kilo, 1 kilo par famille ; pâtes alimentaires, 2 fr. 75 ; margarine, 7 fr. 25 ; biscuits, 0 fr. 50 la boîte, 1 boîte par famille ; poivre, 2 fr. 30 la boîte ; lait, 1 fr. 25 la boîte, 1 boîte par personne.

LILLE

PETITES NOUVELLES

IL RECUPERAIT POUR SON COMPTE. — Une patrouille d'agents a surpris hier le nommé Jules Dervillers, 16 ans, carreleur, rue de Poids, 40, qui dérobait des bouteilles vides dans la cave d'un immeuble détruit de la rue du Cour-Debout. Deux individus qui l'accompagnaient prirent la fuite, ils sont recherchés.

Procès-verbal a été dressé à la charge de Dervillers.

LA CASSE ! — Le nommé Vogt Xavier, 31 ans, journalier, rue de Rivoli, a été arrêté et écroué sous l'inculpation de bris de clôture.

LE REMPART FLAMBE. — Hier vers 1 h. 10 de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans un tas de « camouflage », ayant servi à dissimuler des batteries et déposé sur le rempart du boulevard de Strasbourg.

Les pompiers des casernes Malus, des rues de Flandre et d'Isly, arrivèrent sur les lieux et arrosèrent le foyer qui fut éteint en quelques minutes.

On croit que le feu aura été communiqué par un passant qui aura jeté imprudemment une allumette ou une cigarette qui aura enflammé le « camouflage ».

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART

CERCLE LYRIQUE ET DRAMATIQUE. — Les Sociétés sont informées que le concours du Cercle est toujours prêt gracieusement pour leurs concerts philanthropiques.

Dans son assemblée générale la Commission a été ainsi nommée : Président, Berdeau ; Vice-président, Vanuffel ; Directeur général, Dejonghe ; Secrétaire, Cornille A. ; Trésorier, Vancauwemberghe L.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire Cornille A., rue Béharel, 30.

Les demandes de concerts doivent être faites au Directeur général Dejonghe, rue Bernard, 12.

La Société fait appel aux personnes des deux sexes pour renforcer la Société.

Les répétitions ont lieu tous les dimanches, à trois heures, et tous les vendredis, à huit heures, au siège « L'Alsace-Lorraine », rue de l'Abbé Desplanques, 24.

ETAT-CIVIL DU 16 AU 30 AVRIL. — Naissances. — Deconinck Paul, rue Gambetta, 3. — Descamps Jean, cour Leroy, 3. — Maddelein Denise, rue des Fours, 1. — Capon Noëlly, rue Quecq de Sevellingue, 7a. — Tabard Henry, rue Béharel, 33 bis. — Warin Roger, 10, rue de la Prairie. — Broucquart Lucienne, rue François Verly, 7.

Publications. — Géry Paul, chauffeur d'auto et Lecourt Caroline, lessiveuse à Lambersart. — Pérennou Grégoire, glaceur à Lambersart et Cauwels Raymonde, continueuse à Lille. — Delannoy Jean, employé à Lille et Deroubaix Marie, modiste à Lambersart. — Delsaux Elisée, employé à Lille et Parent Suzanne, couturière à Lambersart. — Brousmiche Clovis, cordonnier à Lille et D'Hondt Yvonne, continueuse à Lambersart. — Sels Gommaire, journalier et Dupont Emilienne.